



Succès partiel en vue d'un accord international sur le climat

La conférence climatique de Durban s'est terminée sur un résultat passable : le protocole de Kyoto est prolongé et un accord-cadre universel sera élaboré d'ici à 2015. Ce sont de bonnes nouvelles pour l'économie suisse qui s'est toujours engagée en faveur d'accords aussi universels que possible. À Durban, economie suisse a assuré la présence de l'économie helvétique.

À l'instar d'un roman policier, les négociations ont tenu l'opinion publique en haleine : presque jusqu'à la fin du sommet, il semblait qu'aucun accord ne serait conclu. Même les mécanismes du protocole de Kyoto étaient remis en cause. La situation n'a pu être débloquée qu'après la prolongation de la conférence et une nuit de négociations supplémentaires. Les conséquences d'un échec auraient été désastreuses. En l'absence de décisions, tous les mécanismes de la en place auraient été décrédibilisés et gelés en 2012. La protection du climat et toutes les entreprises qui s'engagent sur cette voie en auraient considérablement pâti. La valeur des engagements pris et les chiffres d'affaire auraient connus une baisse dramatique. Le prix des certificats d'émission de CO₂ à la Bourse de Leipzig préfigurait d'ailleurs un échec car le marché s'est littéralement effondré ces dernières semaines.

Aujourd'hui, les perspectives sont meilleures. Les mécanismes du protocole de Kyoto sont maintenus au-delà de 2012, ce qui préserve le maintien d'un mix de mesures réalisées à l'échelle nationale et à l'étranger. Ces dernières permettent de mener à bien des projets également dans des pays émergents et dans ceux les moins développés, ce qui contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre ou à les éviter. Il faut le dire sans détours : on ne négocie pas des indulgences. Pour le climat, peu importe que les émissions de CO₂ soient réduites d'une tonne en Suisse ou en Chine. La qualité des certificats d'émission pour des mesures

réalisées à l'étranger est régulièrement remise en question. Toutefois, ils font l'objet de contrôles par des entreprises de confiance, dont certaines sont situées en Suisse.

La Suisse devrait utiliser les mécanismes européens

Dans le cadre de la nouvelle loi sur le CO₂, la Suisse s'est prononcée contre des mesures réalisées à l'étranger et entend suivre une autre voie – celle d'une réduction des émissions uniquement sur son territoire. Cette décision constitue une erreur tant sur le plan économique que politique. Il aurait été plus juste de s'inspirer de l'UE, qui est notre principal concurrent et la zone la plus avant-gardiste dans ce domaine. L'UE a décidé de réduire les émissions de 20 % d'ici à 2020, pour moitié à l'étranger. Il serait juste que la Suisse, qui fait partie de la convention de Kyoto, utilise ces mêmes mécanismes au lieu de se détourner de ses engagements.

L'objectif pour 2015 doit être de parvenir à un accord international contraignant et acceptable pour tous. La prochaine étape est le cycle de négociation COP18 qui se tiendra au Qatar en 2012. La transition vers un accord universel à partir de 2016 est une nécessité. En effet, seul un tel accord pourra minimiser les dommages potentiels d'une politique climatique ambitieuse. Aujourd'hui, les États qui fixent des objectifs climatiques très élevés courent le risque de voir des entreprises partir s'installer dans d'autres États dépourvus de politique climatique (« fuite de carbone »). Cette situation bénéficie aux États-Unis, à l'Inde, à la Chine, au Brésil et à bon nombre d'autres États. Aussitôt qu'un accord international sera conclu et que ces États y auront également adhéré, les incitations négatives seront corrigées. Pour la Suisse et la loi sur le CO₂, cela signifie qu'il serait plus judicieux de stopper la révision en cours et de prolonger la loi en vigueur jusqu'à fin 2015, comme le protocole de Kyoto. Cela serait une politique responsable et adaptée aux réalités internationales du moment.